



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

# Le Régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

Dossier d'information  
Dossier d'information

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2014  
[www.men.public.lu](http://www.men.public.lu)

Rédaction: ES / EST

Layout: Coordination Générale

e-mail: [larry.bonifas@men.lu](mailto:larry.bonifas@men.lu)

## Le régime préparatoire de l'enseignement secondaire

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Les objectifs</b> .....	<b>4</b>
1.1 Développer les potentialités individuelles .....	4
1.2 Ouvrir des perspectives de qualification .....	4
1.3 Répondre aux besoins des élèves et les préparer au monde du travail .....	5
<b>2. La visée éducative</b> .....	<b>5</b>
<b>3. L'organisation des études</b> .....	<b>5</b>
3.1 Les modules .....	6
3.2 Les unités capitalisables .....	6
3.3 Différents niveaux de certification .....	6
<b>4. La structure du régime préparatoire au sein de l'EST :</b> .....	<b>7</b>
<b>5. La provenance des élèves</b> .....	<b>8</b>
<b>6. La promotion des élèves</b> .....	<b>8</b>
6.1 Les branches modulaires.....	8
6.2 Les critères de promotion .....	9
6.3 Les autres branches .....	9
<b>7. Pédagogie de la réussite et évaluation</b> .....	<b>9</b>
7.1 La pédagogie de la réussite .....	9
7.2 L'évaluation de l'élève.....	10
7.3 Un modèle qui peut répondre à des besoins spécifiques.....	10
<b>8. Le suivi individualisé de l'élève</b> .....	<b>11</b>
8.1 Le tutorat .....	11
8.2 Le SPOS (Service de Psychologie et d'Orientation scolaires).....	11
8.3 L'ALJ (Action Locale pour Jeunes) .....	11
<b>9. Le régime préparatoire en chiffres</b> .....	<b>12</b>
9.1 Les lycées à régime préparatoire .....	12
9.2 Le régime préparatoire dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.....	13
9.3 Insertion au régime technique.....	13

# Le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

## Introduction

Le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, créé par la loi du 3 juin 1994, a été instauré en vue de réformer l'enseignement complémentaire, enseignement postprimaire qui, suite au développement progressif de l'enseignement secondaire technique, devenait une voie pédagogique sans avenir pour les élèves.

Le nouvel enseignement préparatoire a été créé avec un triple objectif:

- soit l'insertion des élèves dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique;
- soit l'intégration dans une formation professionnelle adéquate;
- soit, pour les élèves ne pouvant accéder à ces voies pédagogiques, d'aider ces derniers à intégrer des mesures d'aide à l'insertion au marché du travail.

Un enseignement modulaire, mis en place en mathématiques, en langues, en culture générale et en enseignement pratique à l'atelier, permet à chaque élève d'avancer à son rythme et de combler ses lacunes<sup>1</sup>. Une collaboration étroite avec l'Action Locale pour Jeunes (ALJ) et le Service de Psychologie et d'Orientation scolaires (SPOS) soutient un suivi individuel de l'élève.

## 1. Les objectifs

### 1.1 Développer les potentialités individuelles

Au régime préparatoire, un enseignement personnalisé permet :

- d'organiser des mesures pédagogiques qui cherchent à résorber les déficits et à valoriser les acquis et les potentialités de chaque élève ;
- d'accorder à chacun le temps nécessaire pour atteindre les objectifs d'apprentissage ;
- de préparer au passage dans les cycles inférieur et moyen de l'enseignement secondaire technique.

### 1.2 Ouvrir des perspectives de qualification

L'enseignement au régime préparatoire a comme finalité :

- de confirmer le droit à la qualification pour tous ;
- d'amener un maximum d'élèves vers une voie leur permettant d'améliorer leurs perspectives dans le monde du travail ;
- de mettre en œuvre une conception renouvelée de l'éducation et de la marche vers la qualification.

<sup>1</sup> Le système modulaire permet d'avancer à différents niveaux. Ainsi, par exemple, un élève qui progresse au module 5 en mathématiques, peut très bien avancer en même temps au module 2 en français et au module 7 en enseignement pratique à l'atelier .

### 1.3 Répondre aux besoins des élèves et les préparer au monde du travail

Le régime préparatoire soutient l'orientation de l'élève notamment:

- en mettant en œuvre des mesures d'assistance et de guidance en collaboration avec le SPOS et l'ALJ en vue de l'acquisition d'une certification scolaire ou professionnelle ;
- en guidant les élèves qui ne réussissent pas l'intégration du cycle inférieur de l'EST ou celle d'une voie de formation professionnelle vers des voies adaptées (classes COIP<sup>2</sup>/IPDM<sup>3</sup>).

## 2. La visée éducative

Étant donné que les élèves fréquentant le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique présentent des difficultés spécifiques, un encadrement élargi pour les élèves du régime préparatoire est nécessaire:

- prise en charge psychosociale de l'élève par le Service de Psychologie et d'Orientation scolaires (SPOS) ;
- définition pour chaque élève d'un profil d'éducation et d'orientation individuel ;
- suivi individuel de l'élève au cours de la scolarité et lors du processus de transition à la vie active par l'Action Locale pour Jeunes (ALJ).

Les différentes fonctions éducatives, indissociables et à assumer par l'ensemble d'une équipe éducative, peuvent être esquissées de la manière suivante:

- la formation générale adaptée aux besoins des élèves ;
- la formation pratique dans des ateliers polyvalents du type propédeutique ;
- les stages en entreprise ;
- l'animation culturelle et sociale sous forme de projets et d'options.

## 3. L'organisation des études

Les élèves présentant des déficiences générales ou linguistiques rentrent dans un système éducatif organisé sous forme modulaire. Ce type d'organisation est mieux adapté pour répondre à la disparité des capacités et rythmes d'apprentissage que présentent ces élèves. Les processus formatifs sont fragmentés en unités élémentaires (les modules)

- adaptées à un enseignement individualisé ;
- définies en termes de compétences ;
- regroupées en unités capitalisables ;
- soumises à une procédure de certification.

<sup>2</sup> COIP: Cours d'orientation et d'initiation professionnelle.

<sup>3</sup> IPDM: Initiation professionnelle Divers Métiers.

### 3.1 Les modules

Le module peut être défini comme « package pédagogique » : il représente une tranche de matière d'enseignement traitée comme une entité pédagogique indépendante.

Cette pédagogie adaptée permet à l'élève de progresser selon ses compétences et affinités en valorisant ses points forts et en développant son autonomie. Ainsi le rythme de son avancement dans les modules ne s'opère pas nécessairement en synchronie.

La progression de l'élève ne s'exprime pas en années, mais en modules réussis qui viennent se constituer en unités capitalisables.

### 3.2 Les unités capitalisables

Le système des unités capitalisables permet de programmer l'accès à une autre voie pédagogique du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ou à une formation professionnelle. Les traits caractéristiques de ce système sont:

- la description des compétences en un certain nombre de modules ;
- la pédagogie centrée sur l'apprenant en train d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être, prenant en compte les acquis antérieurs ;
- la responsabilisation de l'apprenant, acteur de son propre parcours scolaire.

### 3.3 Différents niveaux de certification

Différents niveaux de certification sont prévus, notamment:

- la certification donnant un droit d'accès à des niveaux plus exigeants de classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (7ST, 8PO, 9PO, 9PR, ...);
- la certification donnant un droit d'accès à la formation professionnelle (CCP, DAP) ;

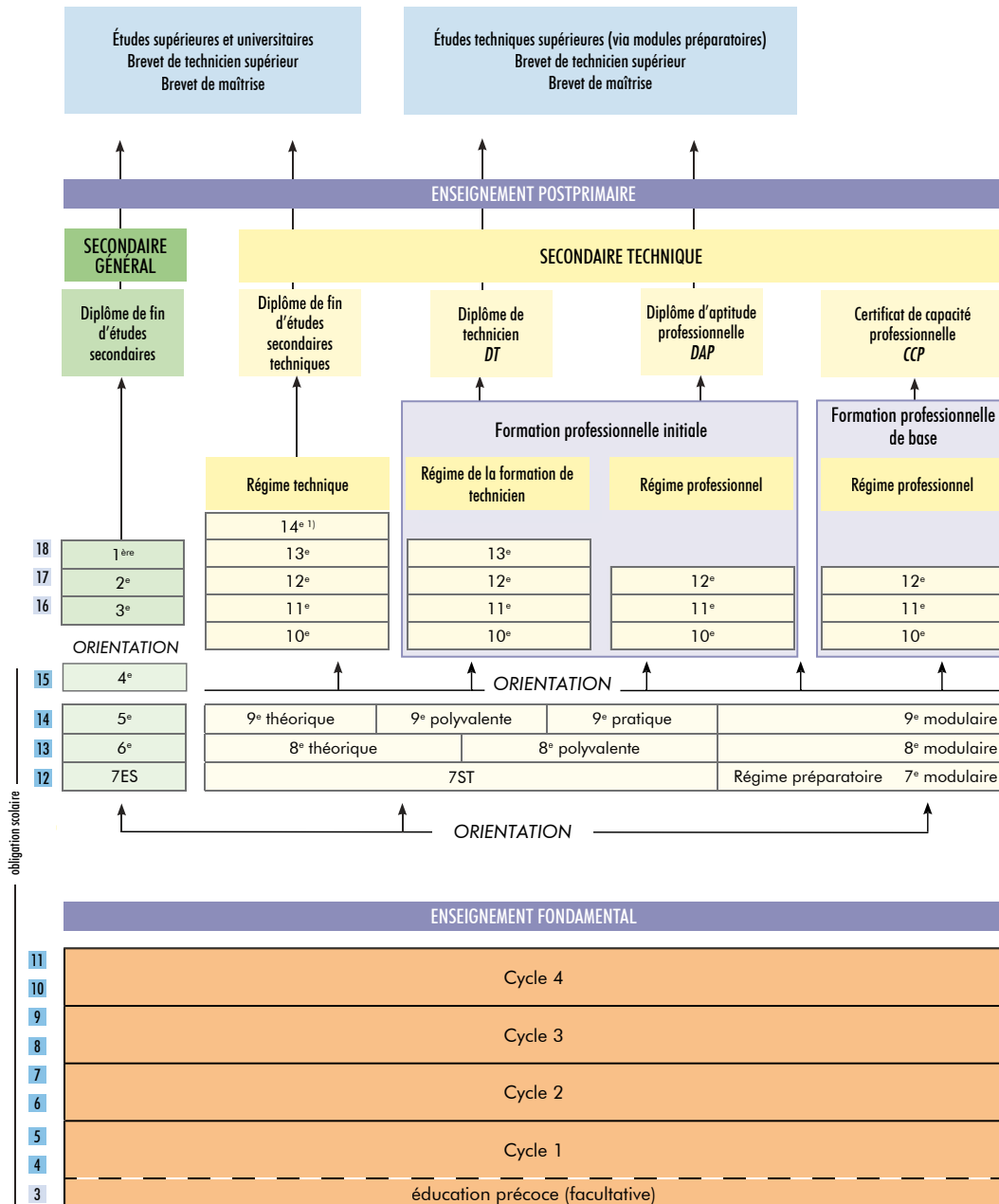
En résumé, l'objectif principal de l'enseignement modulaire est d'être une préparation :

- aux autres classes du cycle inférieur, en particulier 9PR;
- à la formation professionnelle (CCP, DAP);
- à des voies pédagogiques de préparation au régime professionnel ou à des mesures d'insertion au marché du travail (classes COIP/IPDM, ...).

CCP = Certificat de capacité professionnelle

DAP = Diplôme d'aptitude professionnelle

#### 4. La structure du régime préparatoire au sein de l'EST :

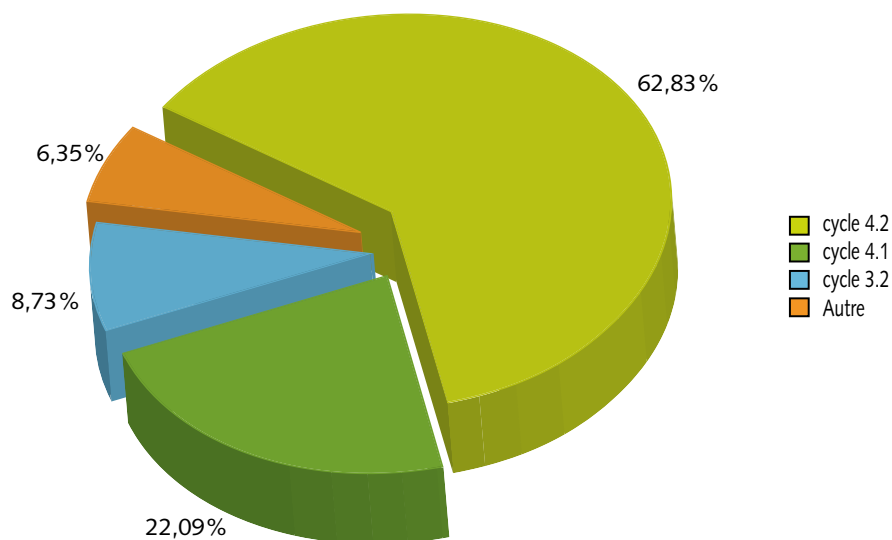


<sup>1)</sup> + 14<sup>e</sup> pour la division des professions sociales

## 5. La provenance des élèves

Sont admissibles les élèves qui ont atteint l'âge de 12 ans au 1er septembre de l'année en cours.

En 2013-2014, la provenance des élèves de 7<sup>e</sup> du régime préparatoire était la suivante:



## 6. La promotion des élèves

La promotion des élèves se fait par la progression dans les modules, le redoublement de classe n'est pas prévu.

### 6.1 Les branches modulaires

Le programme des cinq branches modulaires (mathématiques, français, allemand/luxembourgeois ou luxembourgeois, culture générale et enseignement pratique à l'atelier) est subdivisé en 9 modules pour chacune de ces branches. La réussite d'un module permet l'accès au prochain, sauf en culture générale, où les modules sont indépendants les uns des autres. Les élèves ne progressent pas nécessairement dans le même module dans les cinq branches<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Un élève peut très bien progresser en module 7 en mathématiques tandis qu'en allemand il suit le module 2 et en culture générale le module 5.



## 6.2 Les critères de promotion

Pour accéder à une classe de 9PR, l'élève doit réussir un total de 30 modules.

Pour accéder à une classe de formation professionnelle de base (CCP), l'élève doit réussir un total de 18 modules.

Pour accéder directement à une classe de formation professionnelle initiale (DAP), l'élève doit réussir un total de 42 modules.

L'accès aux classes du cycle inférieur du régime technique (7ST, 8PO, etc.) est décidé par le conseil de classe.

## 6.3 Les autres branches

Les autres branches d'enseignement du régime préparatoire sont les suivantes:

- Luxembourgeois (pour les classes francophones)
- Éducation physique
- Formation morale
  - Formation morale et sociale
  - Instruction religieuse et morale
- Tutorat

## 7. Pédagogie de la réussite et évaluation

Afin de réussir l'intégration des élèves, le régime préparatoire mise sur certaines particularités pédagogiques, dont notamment :

- l'organisation des études sous forme modulaire ;
- la progression scolaire exprimée en modules réussis (unités capitalisables)
- un enseignement sur mesure ;
- la progression selon le rythme personnel ;
- l'évaluation positive.

### 7.1 La pédagogie de la réussite

La pédagogie de la réussite a comme finalité :

- d'essayer de résorber dans la mesure du possible les déficits de l'élève (cognitifs, linguistiques, affectifs, sociaux, . . .) ;
- de valoriser toutes les capacités des élèves moyennant une évaluation positive et constructive ;
- d'accorder à chaque élève le temps dont il a besoin pour atteindre son objectif d'apprentissage ;
- d'offrir un premier contact avec le monde du travail sous forme de stage d'orientation professionnelle.

## 7.2 L'évaluation de l'élève

Les modules sont évalués selon les compétences définies pour ces derniers. La réussite d'un module est certifiée par une note d'au moins 30 points sur 60, suivie de la mention: « module réussi ». Un complément au bulletin renseigne sur les détails des compétences acquises. Certains élèves réussiront un module en un trimestre, d'autres travailleront plus longtemps au même module. Un élève qui n'a pas obtenu un module à la fin du trimestre, retrouvera une note évaluant ses progrès au cours du trimestre et la mention « module en voie d'acquisition ».

Après un trimestre, l'élève ne « refait » donc pas le module, mais il poursuit son apprentissage dans celui-ci.

Les différents domaines de compétences seront évalués lors de situations d'évaluations. Au cours du trimestre ils feront l'objet d'une appréciation sur le complément au bulletin. Ces situations d'apprentissage peuvent être des tests traditionnels, mais aussi des appréciations de productions orales, des évaluations d'écoutes, des évaluations de projets ou de productions des élèves ainsi que des appréciations de compétences perçus en situations de classe. L'évaluation finale est aussi exprimée par une note sur 60 points.

## 7.3 Un modèle qui peut répondre à des besoins spécifiques

Au sein des différents centres du régime préparatoire, certaines actions plus ciblées sont organisées :

- des classes à enseignement spécifique existent dans plusieurs lycées pour offrir un enseignement destiné plus spécifiquement aux élèves en provenance des classes du cycle 3.1 et 3.2, ou à des élèves présentant de sérieux problèmes d'alphabétisation ou en mathématiques;
- certains lycées techniques organisent des classes francophones pour les élèves sortant de classes d'accueil;
- les élèves du régime préparatoire qui ont des difficultés d'adaptation en classe peuvent suivre momentanément des classes dites « mosaïques » qu'offrent certains lycées.

## 8. Le suivi individualisé de l'élève

L'enseignement modulaire du régime préparatoire est accompagné par certaines mesures de suivi individualisées qui sont notamment la leçon de tutorat et la collaboration avec le SPOS et avec l'ALJ.

### 8.1 Le tutorat

La leçon de tutorat permet de:

- redonner confiance à l'élève;
- briser la dynamique de l'échec;
- motiver et remotiver l'élève;
- convaincre l'élève qu'il est capable de réussir;
- développer des contacts individuels;
- encourager le travail en groupe;
- écouter et conseiller l'élève dans ses besoins et ses soucis;
- formuler un projet professionnel.

### 8.2 Le SPOS (Service de Psychologie et d'Orientation scolaires)

Les tâches du SPOS sont les suivantes:

- dresser un bilan scolaire;
- aider, conseiller les élèves;
- informer les élèves quant à leurs possibilités scolaires et professionnelles;
- orienter l'élève (avis d'orientation);
- proposer des stratégies de remédiation;
- considérer l'élève comme interlocuteur, partenaire;
- encadrer l'élève;
- augmenter sa confiance en soi;
- établir un lien, une interaction entre élèves, enseignants et parents.

### 8.3 L'ALJ (Action Locale pour Jeunes)

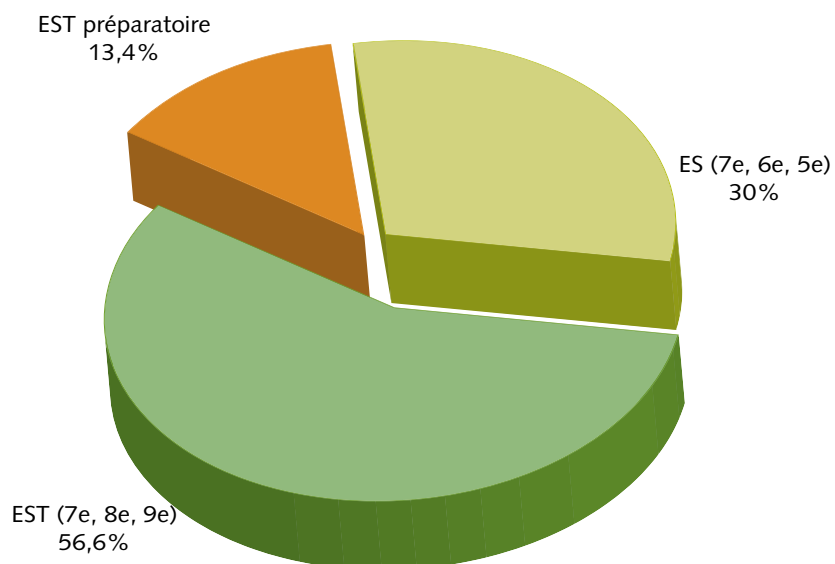
L'ALJ accompagne les jeunes afin de:

- préparer ensemble avec les jeunes les stages en entreprise;
- préparer l'intégration professionnelle;
- aider à trouver un emploi;
- résoudre les problèmes du jeune travailleur;
- trouver des solutions aux problèmes personnels;
- prendre contact avec les services compétents;
- informer sur les mesures pour jeunes chômeurs.

## 9. Le régime préparatoire en chiffres

### 9.1 Les lycées à régime préparatoire

Lycées	Nombre d'élèves (2013- 2014)
Lycée Aline Mayrisch	37
Lycée Josy Barthel Mamer	91
Lycée technique de Bonnevoie	118
Lycée technique du Centre	185
Uelzecht-Lycée Dommeldange	133
Atert-Lycée Redange	84
Lycée Classique Diekirch (bâtiment Mersch)	82
Lycée Ermesinde Mersch	42
Lycée du Nord Wiltz	151
Lycée technique Ettelbruck	75
Nordstad-Lycée	224
Lycée Bel-Val	152
Lycée Nic Biever	223
Lycée technique Esch-sur-Alzette	199
Lycée technique de Lallange	12
Lycée technique Mathias Adam	330
Lycée technique Joseph Bech	80
<b>Total public :</b>	<b>2218</b>
École Privée Fieldgen	94
École Privée Marie-Consolatrice	94
École Privée Sainte-Anne	114
<b>Total privé :</b>	<b>302</b>
<b>Total (public et privé):</b>	<b>2520</b>



## 9.2 Le régime préparatoire dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique

En 2011/2012, les élèves du régime préparatoire constituent environ 13% des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Année	Nombre total d'élèves au cycle inférieur	ES (7e-5e)	EST total	EST (hors RP)	RP
05/06	16700 (100 %)	5485 (32,84 %)	11245 (67,34 %)	8883 (53,19 %)	2332 (13,96 %)
06/07	17314 (100 %)	5794 (33,46 %)	11520 (66,54 %)	9264 (53,51 %)	2256 (13,03 %)
07/08	17881 (100 %)	6021 (33,67 %)	11860 (66,33 %)	9830 (54,97 %)	2030 (11,35 %)
08/09	18307 (100 %)	6140 (33,54 %)	12167(66,46 %)	10145 (55,42 %)	2022 (11,04 %)
09/10	18603 (100 %)	6160 (33,11 %)	12443 (66,89 %)	10265 (55,18 %)	2178 (11,71 %)
10/11	18731 (100 %)	6032 (32,20 %)	12699 (67,80 %)	10410 (55,58 %)	2289 (12,22 %)
11/12	18788 (100 %)	5865 (31,22 %)	12923 (68,78 %)	10521 (56,00 %)	2402 (12,78 %)
12/13	18949 (100%)	5821 (30,72 %)	13128 (60,28 %)	10610 (55,99 %)	2518 (13,29 %)
13/14	19039 (100%)	5713 (30,01 %)	13326 (69,99 %)	10777 (56,60 %)	2549 (13,39 %)

## 9.3 Insertion au régime technique

Une étude de janvier 2014 a montré que sur 573 élèves admis en 7MO en 2007-2008, 368 élèves ont soit obtenu leur diplôme de formation professionnelle ou leur certificat de 5 années d'études secondaires techniques, soit poursuivent toujours leur formation en 2013-2014.

Pour ce qui est des 205 autres élèves, certains poursuivent leur formation dans une école à l'étranger, d'autres sont repartis dans leur pays d'origine ou ont quitté l'école.

régime technique	formation de technicien	DAP/CCP	9e	3e/11e	COIP/IPDM	diplômé	autre	Total
7	28	180	16	5	92	40	205	573
1,22 %	4,89 %	31,41 %	2,79 %	0,87 %	16,06 %	6,98 %	35,78 %	100%